



Commune de
Hauteluce
Village de Lumière

Monsieur le Commissaire enquêteur

A Hauteluce, le 15 juin 2026

Nos réf : EL/QD

Objet : Avis favorable au projet de révision du droit d'eau du captage de Manant et d'extension du réseau neige du domaine skiable des Saisies

Monsieur le Commissaire enquêteur

Après examen du dossier présenté par la SPL Domaines Skiabiles des Saisies, notre structure émet un avis favorable au projet de révision du droit d'eau du captage de Manant, d'installation d'une pico-centrale hydroélectrique, de régularisation des prélèvements agricoles estivaux et d'extension du réseau neige sur les pistes Droséra et La Cave.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'adaptation du domaine skiable aux enjeux climatiques et de sécurisation de l'activité touristique, tout en intégrant des mesures de gestion durable de la ressource en eau. Les dispositifs de suivi hydrologique, le maintien du débit réservé du ruisseau de Manant ainsi que les engagements de surveillance et de transmission des données aux services de l'État constituent des garanties satisfaisantes.

Nous soulignons également l'intérêt de la pico-centrale hydroélectrique, qui contribuera au développement des énergies renouvelables locales sans incidence supplémentaire sur le milieu aquatique. Enfin, la prise en compte des besoins agricoles du territoire participe au maintien des activités pastorales et à l'équilibre économique de la montagne.

Au regard de ces éléments, nous considérons que ce projet présente un intérêt territorial avéré et des mesures adaptées pour préserver les équilibres environnementaux. En conséquence, nous émettons un avis favorable à sa réalisation.

Je vous prie de croire, monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée,

Estéban LAGIER
Maire de Hauteluce

